

Québec, le 16 décembre 2020

Monsieur Clément Fillion
Préfet
Municipalité régionale de comté
de Bellechasse
100, rue Monseigneur-Bilodeau
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 3J0

Monsieur le Préfet,

Le 21 octobre 2020, la Municipalité régionale de comté de Bellechasse a adopté le règlement numéro 282-20 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement vise à modifier les limites du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Anselme.

À la lumière de notre analyse et après avoir consulté les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire, j'ai le plaisir de vous aviser que le règlement numéro 282-20 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Par conséquent, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il entrera en vigueur le jour où le présent avis vous sera notifié.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



ANDRÉE LAFOREST